



MAIRIE  
DE  
**LA GARDE**  
04120

# Mairie de la Garde

11 rue de Destourbes - 04120 La Garde

04.92.83.68.47 – mairie@lagarde04.fr

## Réunion du Conseil Municipal

Du 06 mai 2026

### Procès-Verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 17h15, le Conseil Municipal de La Garde, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël LAUGIER, Maire.

Membres présents : Mesdames Mireille VOLA, Eliane RISSO et Karine PERIER,  
Messieurs Joël LAUGIER, Jean -Charles ŒIL, Philip REBUFFEL, Yann DOUBLET, Antonio DIAS-VERISSIMO.

Membre(s) absent(s) : Michelle SECCO-RAVAT, Anne-Marie MIRACOLO et Jean-Baptiste PERIER

#### 1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame Eliane RISSO comme secrétaire de séance.

Madame Eliane RISSO est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

#### 2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Lecture du procès-verbal du 25 avril 2026 ;
- Délibération concernant la réalisation des travaux de Sécurisation de la traversée du village : demande de subvention ;
- Désignation des délégués au Comité Syndical Parc Naturel Régional du Verdon ;
- Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale) ;
- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCAPV ;
- Désignation des délégués à la Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID) ;

- Désignation des délégués à du TERRITOIRE D'ENERGIE/SDE 04 au collège de la REGION DU VERDON;
- Questions diverses

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 25 avril.

Le Conseil Municipal, lecture du Procès-Verbal faite par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 25 avril 2026.

### 4. Signature du procès-verbal de la séance du 25 avril

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance du 25 avril, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal.

### 5. Délibération N°2026-05-01 - 22/2026 : Délibération concernant la réalisation des travaux de Sécurisation de la traversée du village : demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réaliser des demandes de subvention pour la réalisation des travaux de Sécurisation de la traversée du village. Deux structures sont compétentes dans ce domaine : la Préfecture avec une demande de « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) et le Conseil départemental avec « les Amendes de Police ».

Le coût total des travaux est de 23 662,50 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre,

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention à la Préfecture et au Conseil Départemental,
- **Arrête** le plan de financement suivant :

Montant H.T.	<b>23 662,50 €</b>
Subvention DETR 20 %	4 732,50 €
Subvention Amendes de Police 50 %	11 831, 25 €
Autofinancement	7098, 75 €

- **Sollicite** auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental les subventions inscrites au plan de financement
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

### 6. Délibération N°2026-05-02 - 23/2026 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière

## Exposé

---

Par délibération en date du 17 février 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a décidé d'engager une procédure visant à modifier l'article 2 de ses statuts, relatif à l'adresse de son siège social.

L'Article 2 des statuts actuels de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon fixe son siège administratif :

ZA les Iscles  
BP 2  
04 170 Saint André les Alpes

Considérant la fin de la construction du nouveau siège de la CCAPV, il est proposé d'amender les statuts actuels de la CCAPV en précisant à l'article 2 la nouvelle adresse du siège, à savoir :

16 place de Verdun  
04 170 Saint André les Alpes

Cette modification a été adoptée par le conseil communautaire en date du 17 février 2026.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification traduite dans le nouveau projet de statuts, joint à la présente, doit désormais être soumise au vote des 41 conseils municipaux des communes membres avec la nécessité pour être adoptée de recueillir un vote à la majorité qualifiée, soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale.

## Décision

---

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré avec 11 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre, il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la présente modification statutaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière telle qu'exposée ci-avant et traduite dans le projet de nouveaux statuts, joint en annexe de la présente délibération,
- **DE TRANSMETTRE** cette décision à Madame La Préfète du Département des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>7. Délibération N°2026-05-03 - 24/2026 : Désignation des délégués au Comité Syndical Parc Naturel Régional du Verdon</b>
---

## VU

---

-le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts et l'article L 2121-21

-les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon validés par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2025,

Monsieur le Maire ayant exposé

Par délibération n°2024-05-0-27/2024 du conseil municipal en date du 17/05/2024, la commune de LA GARDE a décidé d'approuver le dossier de Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période

2025-2040 et d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon dans les conditions fixées dans ses statuts.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de désigner, conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants (exerçant leur suppléance par ordre de désignation) pour représenter la commune au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et siéger à son comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une désignation, il est voté au scrutin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut aussi décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Le Conseil municipal, ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**CONSTATE** qu'une seule candidature par poste à pourvoir ayant été présentée et validée à l'unanimité,

En ce qui concerne le poste de titulaire

-Monsieur Yann DOUBLET a obtenu 11 voix

En ce qui concerne le poste de 1er suppléant :

-Monsieur Jean Baptiste PERIER a obtenu 11 voix

En ce qui concerne le poste de 2nd suppléant :

-Monsieur Philip REBUFFEL a obtenu 11 voix

Sont désignés pour siéger au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon :

1. comme délégué titulaire : Monsieur Yann DOUBLET
2. comme 1er délégué suppléant : Monsieur Jean-Baptiste PERIER
3. comme 2nd délégué suppléant : Monsieur Philip REBUFFEL

**8. Délibération N°2026-05-04 – 25/2026 : Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CNAS est un organisme paritaire et qu'il doit comporter un membre délégué élu issu du conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

- **Monsieur Philip REBUFFEL**, délégué référent au sein du CNAS pour la commune.

**9. Délibération N°2026-05-05 – 26/2026 : Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCAPV**

### Exposé

Par délibération en date du 31 mars 2026, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fixé les modalités de composition de la CLECT à savoir 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Il convient de procéder à la désignation de ces membres.

### Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme représentant de la commune au sein de la CLECT
  - Membre titulaire : **Madame Eliane RISSO**
  - Membre suppléant : **Madame Karine PERIER**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

## 10. Délibération N°2026-05-06 – 27/2026 : Désignation des délégués à la Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID)

### Exposé

Par délibération en date du 31 mars 2026, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fixé les modalités de composition de la CIID à savoir 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Il s'avère donc nécessaire de solliciter les 41 Communes de l'intercommunalité pour proposer des membres à siéger au sein de cette commission intercommunale des impôts directs. C'est à l'issue de la réception de ces candidatures que le Conseil communautaire sera amené à délibérer pour soumettre une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Il convient de procéder à la désignation de ce membre.

### Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme représentant de la commune au sein de la CIID
  - Membre titulaire : **Madame Michelle SECCO-RAVAT**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

## 11. Délibération N°2026-05-07 – 28/2026 : Désignation des délégués au TERRITOIRE D'ENERGIE/SDE 04 au collège de la REGION DU VERDON ;

Madame/Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Énergie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1er décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant
- De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants
- De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants
- Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants

**Considérant**, qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant afin de représenter la commune ;

**Considérant**, que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

**Considérant**, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

**Considérant**, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de la REGION DU VERDON et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du TE/SDE 04.

Il est procédé à l'élection des délégués :

Appel des candidatures :

**Titulaire N°1** : - Monsieur Jean-Charles OEIL

Résultat du scrutin : Elu à l'unanimité

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Titulaire N°2** : - Monsieur Antonio DIAS VERISSIMO

Résultat du scrutin : Elu à l'unanimité

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Suppléant N°1** : - Monsieur Joël LAUGIER

Résultat du scrutin : Elu à l'unanimité

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Considérant**, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

Proclame les délégués titulaires et suppléant(s) élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

**Titulaires :**

- Monsieur Jean-Charles OEIL
- Monsieur Antonio DIAS VERISSIMO

**Suppléants :**

- Monsieur Joël LAUGIER

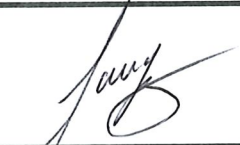
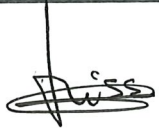
**12. Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assurance Groupama prend en charge les travaux pour la réfection de la toiture de la chapelle St Martin ;

**13. Signature du registre des délibérations de la séance**

Monsieur le Maire invite le secrétaire de séance, Madame Eliane Risso, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 25 avril 2026.

La séance est levée à 12h45.

<p>Joël LAUGIER MAIRE DE LA GARDE</p> 	<p>Eliane RISSO Secrétaire de séance</p> 
--	--